

Annexe 2

Avis d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté municipal en date du 10/10/2019, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de FRETERIVE. Les principales caractéristiques du projet de PLU sont : *la définition d'un document d'urbanisme adapté à la nature rurale de FRETERIVE, permettant d'assurer les besoins en logements, dans le respect de la structure en hameaux de la commune, de l'exploitation agricole, de l'environnement et des paysages, en intégrant les risques naturels.*

Cette enquête se déroulera du **4 novembre 2019 au 7 décembre 2019** soit pendant 34 jours.

Mme MACON Sophie, sans profession, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public en mairie, en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture accompagné du registre d'enquête :

Mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 / Jeudi de 16h30 à 19h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de FRETERIVE ou par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante « enquetepubliquefreterive@gmail.com ».

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations les :

- **Mardi 5 novembre de 9h à 12h**
- **Samedi 16 novembre de 9h à 12h**
- **Vendredi 29 novembre de 9h à 12h**
- **Samedi 7 décembre de 9h à 12h**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie de FRETERIVE.

A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, la décision pouvant être adoptée sera l'approbation de la révision du PLU par le Conseil Municipal.

La personne responsable du projet est Madame le Maire de FRETERIVE. Toutes les informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme le Maire ou de M. Reverdy, adjoint à l'urbanisme.

